

beaucoup en faveur de ces ames ? de tels suffrages sont précieux ; les abus qu'on peut faire en ce genre, malgré l'Eglise, ne diminuent point cette vérité.

19. Je renonce à toute société qui est séparée de cette Eglise, dans laquelle je veux vivre & mourir. Je me sépare de tous ceux qui rejettent sa Doctrine & son culte. Je prie Dieu qu'il les éclaire & qu'il les touche, afin qu'il ne se fasse d'eux & de nous *qu'un seul Troupeau sous un seul Pasteur*. Est il permis à un fils de diviser toute la famille, & d'en soulever une partie contre l'intention du Père commun, qui a voulu les tenir inséparablement unis ? que si cette division d'une simple famille est si criminelle, à combien plus forte raison les Novateurs sont-ils coupables, quand ils divisent, malgré le Père Céleste, l'Eglise qui est sa famille, en séduisant les Peuples, & en leur promettant qu'ils entendront mieux l'Ecriture que le Corps des Pasteurs, auxquels les promesses ont été faites ?

20. Je promets de suivre avec une vraie soumission de cœur toutes les décisions que l'Eglise a faites, & qu'elle pourra faire pour la conservation du dépôt de la Foi. Ainsi Dieu me soit en aide & ses saints Evangiles.

*Signé, MOLINES, dit FLECHIER.*

Mr. l'Intendant du Languedoc, ayant reçu du Roi la grace du Sr. Molines, autrefois Ministre Protestant, surnommé Fléchier, pour son esprit & pour son éloquence, & alors prisonnier dans la Citadelle de Montpellier, où il avoit fait abjuration le 30. Avril de cette année, garda là-dessus un profond silence, & procéda même au jugement du nouveau Catholique, le 15. du mois de Juillet, avec les autres Juges qu'il avoit appelés.